

Il n'y aura pas d'étude sur la grande réforme de l'impôt avant les élections

■ Un courrier du ministre des Finances, A. De Croo, réoriente en outre les travaux du Conseil supérieur des Finances.

La vie du Conseil supérieur des Finances (CSF) n'est pas un fleuve tranquille. Déjà passablement secoué par le débarquement d'un de ses éminents experts - le francophone Christian Valenduc - à l'été 2018 par le précédent ministre des Finances Johan Van Overtveldt (N-VA) et par la démission "surprise" de son président Herwig Joosten, toujours à l'été 2018, le CSF vient de recevoir une lettre du nouveau ministre des Finances, Alexander De Croo (Open VLD). Une lettre qui complique la tâche du CSF mais qui, paradoxalement, tombe peut-être aussi très bien. Explications.

En novembre 2017, Johan Van Overtveldt charge le CSF, institution composée d'experts de haut vol, de plancher sur un projet de réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP). Après avoir réformé l'impôt des sociétés (Isoc), il faudrait, estime le gouvernement Michel, envisager une réforme de l'impôt des ménages pour la prochaine législature. Le ministre des Finances entendait que le CSF œuvre à l'augmentation du différentiel entre les revenus du travail et les allocations sociales, notamment. Mais aussi, plus globalement, à la hausse des revenus du travail, par le biais d'un relèvement de la quotité exemptée d'impôt, l'élargissement des tranches d'imposition les plus basses - parce qu'on taxerait trop vite trop fort les ménages en Belgique - et à une refonte éventuelle des niches fiscales. Le tout dans un cadre budgétairement neutre.

C'est là que la lettre d'Alexander De Croo change la donne. Elle n'impose plus d'avoir une réforme sans impact sur le budget. Ce que le ministre lui-même confirme: "Pourquoi faudrait-il toujours des mesures compensatoires et penser que si quelque chose baisse, une autre chose devrait monter. Il est évident que la pression fiscale, malgré les efforts entrepris, reste trop élevée en Belgique. Il faut la baisser davantage. Cette réforme doit donc s'accompagner d'une baisse de la pression fiscale."

Taxation trop rapide, et trop forte

Et le deuxième gros changement amené par le ministre De Croo coule tout naturellement de source: toucher tant aux taux

d'imposition qu'aux tranches d'imposition. "Il n'est pas normal, confirme le ministre, que la moitié des ménages belges soit taxée au taux d'imposition marginal le plus élevé de 50%. Il faut plus de latitude."

Cette lettre tombe bien, car elle devrait permettre de trouver des compromis au CSF. Actuellement, les travaux menés en son sein pour boucler le rapport sont bloqués, parce que les experts ne parviennent pas vraiment à s'entendre sur certaines pistes ou hypothèses de mesures compensatoires. Ou sont peu convaincus du cadre de travail qui leur avait été esquissé, comme la tâche de creuser la flax tax - un taux unique d'imposition de 30% environ. "Personne n'y croit. C'est une mesure d'un autre temps qui est irréaliste", nous confie-t-on de bonnes sources.

En proposant de travailler sur un scénario intermédiaire d'abaissement du nombre de taux d'imposition (en fonction de tranches) pour faire en sorte que les contribuables restent plus longtemps soumis aux premiers taux d'imposition, le ministre offre ici aussi une possibilité aux experts de pouvoir s'accorder.

Et le financement ?

"L'ouverture du ministre est intelligente, nous confie une autre source flamande, proche de l'opposition, mais cette lettre ressemble davantage à une lettre de campagne électorale qu'à une lettre d'injonction ministérielle." On peut en tout cas légitimement se poser la question du budget: une telle réforme aura certainement un coût de plusieurs milliards. "Je n'ai jamais dit le contraire, rappelle Alexander De Croo. Mais en demandant de travailler dans un cadre pas spécialement neutre sur le plan budgétaire, je ne veux pas dire par là qu'il faut ouvrir les vannes. La diminution des dépenses ou des coûts n'est pas une solution en soi. Je crois surtout qu'il faut amener plus de personnes à travailler et à contribuer. Vous savez, le différentiel de taux d'emploi avec nos pays voisins se monte à 10%."

Le ministre souhaite vraiment "sortir de cette équation 'tout ce qui baisse doit monter par ailleurs'. Je souhaite de la créativité du CSF pour compenser, partiellement ou totalement, le coût de la réforme. Ce que je veux, par contre, c'est qu'il y ait de la cohérence derrière et qu'on ne vise pas trois fois les mêmes groupes-cibles

avec ces mesures compensatoires", complète le ministre. Qui conclut en confirmant le fait que, contrairement à ce qui était attendu, les travaux ne seront pas bouclés pour les élections. "Avec les changements internes, notamment de présidence, les travaux ont pris du retard. L'étude sera terminée après les élections, mais a priori avant la fin de l'année."

François Mathieu

50%

Taux d'imposition

La moitié des ménages belges est soumise au taux marginal d'imposition le plus élevé, de 50%.